



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Demandes de subventions auprès de divers contributeurs pour les travaux de reconstruction au château des Rohan suite à effondrement

DEL-2014-105

Numéro de la délibération : 2014/105

Nomenclature ACTES : Finances locales - subventions

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 29/09/2014

Date de convocation du conseil : 23/09/2014

Date d'affichage de la convocation : 23/09/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Faten ARAB-JAZIRI par M. Daniel LE COUVIOUR, M. Hervé JESTIN par M. Michel JARNIGON, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN

Demandes de subventions auprès de divers contributeurs pour les travaux de reconstruction au château des Rohan suite à effondrement

Rapport de Alexandra LE NY

L'effondrement, le 7 février 2014, d'une grande partie extérieure de la courtine Sud du château des Rohan a généré une situation d'urgence impérieuse.

Cette situation a conduit à la mise en œuvre dans les plus brefs délais d'une série de mesures dans le cadre de la police du maire, en matière de sécurité, du code des marchés publics (Article 35 -II- 1°) visant l'urgence impérieuse et du code du patrimoine concernant notamment les travaux sur immeuble classé.

Une délibération du 27 février 2014 fonde la passation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, d'un marché de maîtrise d'œuvre et indique que les recherches de financement sont à effectuer.

Au cours de l'été 2014, une étude géotechnique, doublée d'un suivi archéologique par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, a eu lieu.

Afin de poursuivre l'avancement de ce projet, il est nécessaire de solliciter les subventions auprès de différents financeurs.

L'estimation du montant global des travaux sera communiquée avant la fin de l'année, au terme de l'étude confiée à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Madame de Ponthaud.

Par ailleurs, des travaux urgents de sauvegarde sont nécessaires afin d'enrayer la propagation de la mэрule présente au sous-sol de la tour Nord-Ouest :

Le plancher bas est à détruire, la zone à traiter, des ventilations naturelles à réinstaller, une grille à poser sur l'accès entre le sous-sol et la tour pour sécuriser cet espace.

Les demandes de subventions sont à effectuer auprès de divers financeurs, dont l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, et tout autre contributeur potentiel.

Nous vous proposons :

- d'autoriser Madame La Maire à effectuer les demandes de subventions précitées et à signer tous les documents correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2014

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**